**Rédaction des références bibliographiques selon les normes de l’American Psychological Association (APA)**

Les normes APA sont l’un des styles de citation les plus courants pour citer des sources (dans le texte et en bibliographie).

**Principe fondamental**

Pour chaque document cité dans un travail, il y a deux références à inscrire ; l’une dans le **texte** et l’autre en **bibliographie.** Chacune de ces références joue un rôle distinct et complémentaire.

 La référence dans le texte indique quel passage d’un travail provient d’une source d’information dont vous n’êtes pas l'auteur, que ce passage soit une citation directe ou une paraphrase.

 La référence bibliographique regroupe selon une séquence déterminée toutes les informations qui permettent au lecteur de retrouver la source et de pouvoir éventuellement la consulter lui aussi. Dans la bibliographie, on doit retrouver chacune des sources qui ont été utilisées et citées dans le travail. Aucune autre source ne doit s’y retrouver.

1. **Référence dans le texte**

**I-1- La citation (auteur, année, page) :**

C’est la description abrégée mais précise du document consulté. Elle signale le nom de famille de l’auteur, l’année de publication et la page d’où provient l’information, sous la forme : (Nom de famille, Année, p.).

Exemple : (Latouche, 2006, p. 139)

**I-2- La citation d’un passage :**

C’est la transcription exacte d’un passage extrait d’un document, que celui-ci soit sous format papier ou sous format électronique. Pour ne pas être soupçonné de plagiat, il faut suivre les règles suivantes :

1. Les citations directes de moins de 40 mots (3lignes : citations courtes) :

Elles doivent apparaitre dans le corps du texte entre guillemets français «...». Elles sont accompagnées de la référence sous la forme : (Nom de famille de l’auteur, année, page).

1. Si la citation contient 40 mots ou plus, il faut la présenter dans un paragraphe distinct (citation longue), sans guillemets, avec un retrait de 1,25cm par rapport au reste du texte.

Elle est toujours accompagnée de la référence sous la forme : (Nom de famille de l’auteur, année, page).

1. La source de la citation (courtes ou longues) est indiquée entre parenthèses après la citation : (Nom de l’auteur, Année de publication, Page)

**Exemple :**

*« Le travail de groupe est indispensable pour créer un climat de classe qui libère l’expression. Sans expression personnelle, même imparfaite, il ne peut y avoir un apprentissage de la parole »* (Courtillon, 2003, p.34)

1. S’il s’agit d’une citation d’un auteur cité par un autre auteur (source secondaire), et qu’on n’a pas pu consulter le document original (source primaire), la citation sera mise entre guillemets en la faisant précédée de l’auteur du document original ; la source secondaire sera mise entre parenthèses précédée de cité par.
2. Exemple :

Pour Lacan, la folie de l’homme représente *« la virtualité permanente d’une faille ouverte dans son essence »* (cité par Porge, 2000, p.59).

\*\* Lacan est l’auteur de la source primaire (Source originale).

\*\* Porge, 2000, p.59 : les référence de la source secondaire.

Dans la bibliographie, c’est la source secondaire (celle que vous avez réellement consultée) que vous devez citer.

**II- Référence dans la bibliographie**

**II-1- Définition de la bibliographie**

La bibliographie est une liste structurée de documents divers que l’auteur a utilisés pour la réalisation de son mémoire. Elle se trouve toujours à la toute fin du travail après la conclusion, et recense l’ensemble des références qui évoquent un sujet donné.

La bibliographie est un outil de travail qui permet à vos lecteurs de vérifier le contenu de vos propos et de faire des recherches complémentaires s’ils veulent approfondir le sujet. Elle doit être préparée au fur et à mesure de la réalisation de votre mémoire, car elle est partie intégrante de votre travail de recherche.

**II-2- Comment rédiger une bibliographie ?**

L’étudiant doit suivre des règles strictes pour la rédaction de sa bibliographie.

A chaque type de documents correspond une citation bibliographique particulière.

* **Définition et utilisation**

Une référence bibliographique = Citation des données bibliographiques nécessaires pour identifier un document.

La référence bibliographique est la description de l’ensemble des éléments qui permettent d’identifier un document, qu’il soit accessible en version papier ou numérique (Auteur, année, titre, éditeur, Url, etc.).

**-** Les références citées dans le texte doivent toutes figurer dans la liste des références bibliographiques, et vice versa.

- Les noms des auteurs et les dates doivent être rigoureusement les mêmes dans le texte et dans la liste des références bibliographiques.

- La bibliographie est présentée par ordre alphabétique des noms d'auteurs. Dans le cas d’une œuvre anonyme (comme les Actes de colloques par exemple), il faut tenir compte du *titre* de la publication.

- La liste des références bibliographiques est organisée par ordre alphabétique des noms des auteurs et par ordre chronologique pour un même auteur.

- La bibliographie se situe avant les annexes. C’est-à-dire le dernier élément dans le document.

* **Les références bibliographiques figurent**

- Dans les bibliographies données par les enseignants.

- Dans les documents consultés sous forme de notes ou de bibliographies.

- Dans les travaux des étudiants eux-mêmes (exposé, mémoire de fin d’étude, thèse, article scientifique…) qui doivent citer leurs sources.

**COMMENT RÉDIGER UNE RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE ?**

**La référence bibliographique d’un livre :**

1- **Un seul auteur**

* Nom de l’auteur, suivi d’une virgule, suivie de l’initial de son prénom et d’un point.
* L’année de la publication du livre sera toujours mise entre parenthèses, suivie d’un point.
* Titre du livre en italique, suivi d’un point.
* La ville (ou le pays de publication), suivie de deux points
* La maison d’édition, suivie d’un point.

Exemple :

Dajoz, R. (1985). *Précis d’écologie*. Paris : I.N.R.A.

**2- Deux auteurs**

* Nom du premier auteur, suivi d’une virgule, suivie de l’initial de son prénom et d’un point. Ensuite virgule.
* & suivi du nom du second auteur, suivi d’une virgule, suivie de l’initial de son prénom et d’un point.

Exemple :

Baise, D., & Jabiol, B. (1995). *Guide pour la description des sols.* Paris : I.N.R.A.

**3- Trois auteurs et plus**

S’il y a plusieurs auteurs, chaque auteur sera séparé par une virgule ; un & sera ajouté entre l’avant-dernier et le dernier auteur.

Exemple :

Ladouceur, R., Marchand, A., & Boisvert, J.-M. (1999*). Les troubles anxieux : approche cognitive et comportementale*. Montréal, Québec : Gaëtan Morin.

**La référence bibliographique d’un mémoire ou d’une thèse**

* Nom de l’auteur, suivi d’une virgule, suivi de l’initial de son prénom et d’un point.
* L’année de la soutenance mise entre parenthèses, point.
* Titre du mémoire ou de la thèse en italiques, point.
* Type de document (mémoire de master 2, thèse de doctorat…) et la spécialité, suivis de la mention « non publié », suivie d’une virgule, suivie du nom de l’université, suivi d’une virgule, suivie du nom de la ville où se situe l’université, point.

Exemple :

Léonard, B. (2003). *Rééducation conceptuelle pour un trouble sémantique sévère : Etude de cas.* Mémoire de licence en sciences psychologiques non publié, Université catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve.

**La référence bibliographique d’un article (publication) d’une revue scientifique**

\* Nom de l’auteur suivi d’une virgule, suivie de l’initial de son prénom et d’un point.

\* L’année de la publication entre parenthèses, point.

\* Titre de l’article, point.

\*Titre de la revue ou du journal en italique (abrégé ou non) suivi d’une virgule.

\* Numéro de volume en italique suivi du numéro du fascicule mis entre parenthèses, virgule.

\* Intervalle de pagination. (Le numéro de la page du début et le numéro de la page de la fin de l’article, séparés par un tiret.)

Exemples :

Amadieu, F., & Tricot, A. (2006). Utilisation d’un hypermédia et apprentissage : Deux activités concurrentes ou complémentaires. *Psychologie Française, 51*(1), 5-23.

Derrien, D., Marol, C., Baladane, M., & Balesdent J. (2006). The turnover of carbohydrate carbon in a cultivated soil estimated by 13C natural abundances. *European Journal of Soil Science*, *57*(2), 547-557.

**La référence bibliographique d’un article de périodique électronique**

La référence d’un article de périodique électronique reprend les quatre zones de référencement d’un article de périodique papier, cependant on ajoute la zone de localisation internet.

La zone de localisation Internet est introduite par la mention « En ligne » suivie de l’adresse URL de l’article.

Sinclair, F., & Naud, J. (2005). L’intervention en petite enfance : Pour une éducation développementale. *Education et Francophonie*, *33*, 28-43. En ligne <http://www.acelf.ca/c/revue/pdf/XXXIII_2_028.pdf>.

**La référence bibliographique d’un site web (recherche sur internet)**

Dans la bibliographie, la référence d’une page Web (site Internet) comprend quatre zones, séparées chacune par un point :

• La zone auteur : deux cas peuvent se présenter :

\* La page Web est signée par un auteur : il faut alors inscrire son nom de famille en minuscule à l’exception de la première lettre, suivi d’une virgule, suivie des initiales des prénoms en majuscules, chaque initiale étant suivie d’un point. S’il y a plusieurs auteurs, chaque auteur sera séparé par une virgule ; un & sera ajouté entre l’avant-dernier et le dernier auteur.

\* Il n’y a pas d’auteur : il faut alors indiquer l’organisme responsable du site en toutes lettres.

• La zone année de publication : il faut reprendre la date figurant sur le document virtuel entre parenthèses. S’il n’y a pas de date, il faut la remplacer par (s.d.).

• La zone titre : à part les noms propres et les acronymes, seule la première lettre du titre et du sous-titre de la page Web seront en majuscules. Cette zone sera mise en évidence soit en la mettant en *italique*, soit en la soulignant.

• La zone de localisation Internet : cette zone est introduite par la mention

« En ligne » suivie de l’adresse URL. Si la page Web est susceptible de changer dans le temps, celle-ci sera suivie d’une virgule, suivie de la mention « consulté le », suivie de la date de consultation sous la forme jour/mois/année.

 Exemple:

American Psychological Association. (2009). *Controlling anger before it controls you*. En ligne <http://www.apa.org/topics/anger/control.aspx>.

Feyereisen, P. (2002). *Le vieillissement cognitif*. En ligne sur le site de l’Université catholique de Louvain, Unité de cognition et développement <http://www.code.ucl.ac.be/vico.html>.

Wikipédia. (2010). *Emotion*. En ligne <http://fr.wikipedia.org/wiki/Emotion> , consulté le 6 mai 2010.

Informations manquantes

| Élément manquant |  Que faire ? | Format de la référence |
| --- | --- | --- |
| Auteur | Commencez la référence avec le titre du document en italique. | *Titre*. (Année). Compléter la référence selon le type de document utilisé. |
| Date | Utilisez “s. d.” pour “sans date”. | Auteur. (s.d.). Titre. Compléter la référence selon le type de document utilisé.  |
| Titre | Décrivez le document entre crochets. | Auteur. (Année). [Décrire brièvement le document]. Compléter la référence selon le type de document utilisé. |